



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR
DES
FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2021

AVRIL 2021

- I- Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

Un arrêté ministériel, en date du 30 avril 2020, autorise au titre de l'année 2021, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

– Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat – option à préciser à l'inscription – (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

– Épreuves d'admission - 2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoires :

Épreuve orale n° 1 :

Durée 30 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 :

Durée 20 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

Épreuve écrite n° 3 :

Durée 1h30 – coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

1.3 Composition du jury

Isabelle SKILLOOSKI, administratrice générale des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 7 septembre 2020 nomme quarante membres, soit onze administrateurs des Finances publiques adjoints, treize inspecteurs principaux, un inspecteur divisionnaire et quinze inspecteurs.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté du 20 janvier 2021. Celui-ci nomme 148 titulaires soit trente-quatre administrateurs des Finances publiques adjoints, soixante-quinze inspecteurs principaux, vingt inspecteurs divisionnaires et dix-neuf inspecteurs et prévoit également douze suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté du 4 septembre 2020, publié au Journal Officiel le 9 septembre 2020, le nombre de postes offerts est fixé à 751.

- II- Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2021 est de 5 642 contre 6 224 en 2020, soit une diminution de 9,35 %.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 3 064 (sur 5 641 candidats convoqués), soit un taux de présence de 54,32 %.

Concernant les épreuves orales, 1 404 candidats y ont participé sur les 1 506 admissibles, soit un taux de présence de 93,23 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,75/20 contre 10,92/20 en 2020. La dispersion des moyennes générales des candidats est la suivante : de 6,09/20 à 17,17/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes sont représentés respectivement à 52,86 % et 47,14 %, soit 397 hommes et 354 femmes. En 2020, les hommes et les femmes étaient représentés respectivement à 51,46 % et 48,54 %, soit 369 hommes et 348 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 32 ans environ. Le plus jeune lauréat a 21 ans, le plus âgé 61 ans.

- III- Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 14 et 15 septembre 2020.

Lors de la réunion de jury du 16 novembre 2020, 1 506 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 2).

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (8,37/20) est en légère baisse par rapport à l'année dernière (- 0,02 point).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0 à 17,52/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h – coefficient : 7 – note éliminatoire <5).

Sur 5 641 candidats convoqués, 3 063 candidats ont composé à cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (9,23/20) est en augmentation de 0,16 point par rapport à celle constatée en 2020.

Les notes supérieures ou égales à 15/20 sont en diminution de 0,92 point alors que les notes comprises entre 12/20 et 15/20 sont en légère augmentation de 0,11 point entre les deux millésimes. La strate des notes inférieures à 10/20 est en baisse de 0,87 point par rapport à l'année précédente, comme pour celle des notes éliminatoires (- 2,47 points).

	2021	2020
composants	3 063	2 792
Moyenne de l'épreuve	9,23	9,07
Note la plus élevée	19	18
Note la plus faible	0	0
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	144 4,70 %	157 5,62 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	518 16,91 %	469 16,80 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	662	626
Total cumul (1) + (2)	21,61 %	22,42 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	646 21,09 %	542 19,41 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1 308	1 168
Total cumul (3) + (4)	42,70 %	41,83 %
Notes < 10	1 755 57,30 %	1 624 58,17 %
Notes éliminatoires < 5	236 7,70 %	284 10,17 %

Épreuve n° 2 à options :

Sur 5 641 candidats convoqués, 2 995 candidats ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est en baisse par rapport au précédent millésime (- 0,45 point).

La proportion de notes supérieures ou égales à 15/20 est en hausse (+ 0,16 point) par rapport à celles de l'an dernier, ainsi que celle des notes éliminatoires (+ 6,96 points) et des notes supérieures ou égales à 12/20 (+ 0,80 point).

La strate des notes supérieures à 10/20 et inférieures à 12/20 est en baisse de 3,76 points entre les deux millésimes.

	2021	2020
Composants	2 995	2 681
Moyenne de l'épreuve	7,32	7,77
Note la plus élevée	18,50	20
Note la plus faible	0	0
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	123 4,11 %	106 3,95 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	322 10,75 %	271 10,11 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	445	377
Total cumul (1) + (2)	14,86 %	14,06 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	333 11,12 %	399 14,88 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	778	776
Total cumul (3) + (4)	25,98 %	28,94 %
Notes < 10	2 217 74,02 %	1 905 71,06 %
Notes éliminatoires < 5	824 27,51 %	551 20,55 %

Les 3 options les plus choisies sont, par ordre décroissant : la gestion comptable et l'analyse financière, l'analyse économique et les finances et gestion publiques. La moins choisie est l'économétrie et statistique.

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Droit constitutionnel et administratif	424	14,16 %
Institutions, droit et politiques communautaires	94	3,14 %
Droit civil et procédures civiles	271	9,05 %
Droit des affaires	125	4,17 %
Analyse économique	659	22,00 %
Économétrie et statistique	64	2,14 %
Mathématiques	126	4,21 %
Gestion comptable et analyse financière	779	26,01 %
Finances et gestion publiques	453	15,12 %
TOTAL	2 995	100 %

3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières

Cette année encore, le niveau des candidats en note de synthèse a été jugé très moyen. L'écriture a été souvent difficilement déchiffrable et le style rédactionnel très contrasté ; le langage était celui de l'oral et non de l'écrit. Les phrases sont souvent trop longues – ce qui a nui à leur bonne compréhension – et les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe (parfois même des néologismes) ont été très nombreuses.

Concernant la note de synthèse, la méthode a globalement été comprise, mais le style est plus souvent « rédactionnel » que synthétique. Il est donc rappelé par les jurys qu'il ne s'agit pas d'un exercice de dissertation, mais bien d'une synthèse de documents.

Le sujet, d'une thématique plutôt abordable et concrète, n'appelait pas de difficultés. Il était alors attendu des candidats des productions de meilleure qualité. Ils ont plutôt bien respecté le plan annoncé dans le sujet, certains ont même fait apparaître des plans originaux. Une attention est par ailleurs appelée sur le fait que le plan doit apparaître sur la copie.

Concernant la note de propositions, les candidats n'ont pas accordé suffisamment d'importance à cette deuxième partie du devoir. Les idées n'ont été ni organisées, ni expliquées, ni opérationnelles. De très rares copies ont présenté des idées innovantes et ont fait preuve de pragmatisme. Elles ont été valorisées.

Il est rappelé que la note de propositions doit également faire l'objet d'une introduction, d'un plan, d'une rédaction adéquate et ne doit pas être négligée. Il est donc nécessaire de bien savoir gérer son temps pour remplir la demande.

Épreuve n° 2 : Options techniques - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

** Option « Droit constitutionnel et administratif »*

Le niveau général des candidats a été jugé en recul par rapport aux années précédentes, tant du point de vue des connaissances juridiques, limitées, que du raisonnement. Il a toutefois été noté que la présentation, la syntaxe et la méthodologie ont globalement été maîtrisées.

Concernant la dissertation, le jury a salué unanimement la maîtrise de la méthodologie (introduction, plan...) pour la grande majorité des candidats, ce qui a constitué leur point fort sur ce premier exercice. Néanmoins, sur le fond, le jury a regretté le manque de réflexion et la difficulté éprouvée par les candidats pour articuler un raisonnement pertinent, à l'appui d'une problématique juridique et d'un plan structuré. Les connaissances juridiques sont trop faibles, dénuées de références juridiques (articles de la Constitution, jurisprudence...) et d'exemples permettant d'en illustrer le propos.

Ainsi, très peu de candidats ont répondu à la demande sur une présentation

évolutive du Conseil Constitutionnel, la plupart des candidats présentant un exposé comportant de nombreuses répétitions.

Concernant le commentaire d'arrêt, le jury a déploré que les règles fondamentales n'aient pas été acquises pour la majorité des candidats (à l'exception de l'introduction), se bornant à paraphraser l'arrêt. Ainsi, l'analyse et le raisonnement ont souvent fait défaut, le contenu du devoir n'a pas été (ou peu) structuré, les problématiques rarement identifiées (notamment celle ayant trait au lanceur d'alerte). Enfin, les références jurisprudentielles ont été rarement présentes.

** Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

Les membres du jury ont souligné que le niveau général a été très faible au regard des connaissances attendues dans la matière, alors que les sujets abordaient des notions fondamentales du droit de l'Union européenne. Si la majorité des copies étaient lisibles et particulièrement soignées, l'orthographe, la grammaire et le style sont largement perfectibles.

Concernant la dissertation, les candidats n'ont pas été en mesure de mobiliser leur savoir au service du traitement du sujet (récit de connaissances sans problématisation et / ou hors-sujet). La majorité n'a su répondre au sujet. Elle s'est limitée souvent à une définition de certains des termes énoncés dans le libellé du sujet, sans s'attacher réellement à l'énoncé, par manque certain de connaissances. Dans l'ensemble, peu ont maîtrisé les notions qu'ils ont employées, peu de références historiques, juridiques et jurisprudentielles ont été fournies.

Quant au commentaire d'arrêt, la méthode n'est globalement pas maîtrisée (beaucoup de paraphrases et de synthèse de l'arrêt, et de non de commentaire). Très peu de connaissances extérieures à l'arrêt ont été apportées, la compréhension a été jugée peu satisfaisante.

** Option « Droit civil et procédures civiles »*

Les correcteurs se sont tous accordés sur le constat du faible niveau des copies. Sur la forme, il a été noté que le niveau d'orthographe et de grammaire a été globalement correct, même si de nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées. L'écriture de certaines copies a traduit une mauvaise gestion du temps.

Concernant la dissertation, une grande majorité des candidats n'a pas compris le sujet (hors sujet pour beaucoup), car leurs connaissances sur le sujet étaient erronées.

Concernant le deuxième sujet, le raisonnement et l'analyse ont été quasiment inexistantes. Les jurys ont relevé beaucoup de paraphrases sur un sujet pourtant classique et ne devant pas poser de difficultés. La structure du contenu a été plutôt correctement maîtrisée mais le respect de la méthodologie reste trop superficiel.

** Option « Droit des affaires »*

Le niveau des candidats ayant choisi cette option est apparu moyen / bon dans l'ensemble. Ils ont utilisé des termes juridiques adaptés à la matière, traduisant un

solide bagage juridique. Sur la forme, les copies ont été bien présentées, sans ratures, avec des plans apparents (introduction, parties et sous-parties, phrases de transition), sans fautes d'orthographe trop nombreuses.

Concernant la dissertation, la plupart des copies ont traité le devoir de manière structurée, avec un raisonnement juridique en adéquation avec le sujet et une méthodologie maîtrisée. Cependant, les plans ont été majoritairement simples et peu originaux. Des hors-sujets ont été relevés (clauses de non-concurrence souvent éludées).

Concernant le cas pratique, il y a eu peu de réponses complètes apportées, beaucoup ont été générales et donc imprécises par rapport à la demande. La majorité des copies a manqué de références juridiques et lu trop rapidement les questions du cas pratique.

Enfin, la plupart des copies ont comporté le traitement complet des deux sujets, la gestion du temps a été maîtrisée.

** Option « Analyse économique »*

Le niveau est globalement faible voire insuffisant. Il a été relevé peu de bonnes copies, les connaissances étant souvent superficielles. Certaines copies contiennent un nombre important de fautes d'orthographe et de syntaxe.

Concernant la dissertation, très peu de candidats ont problématisé le sujet et ont pu mettre en exergue des qualités de raisonnement ou de profondeur d'analyse, essentiellement par manque de connaissances. Si les règles de structuration (parties, paragraphes...) étaient connues, le contenu était souvent hors-sujet et des pans ont été éludés. Il a été relevé cependant de très bonnes productions qui ont su appréhender et identifier la problématique, faisant preuve d'un raisonnement de qualité.

Concernant le cas pratique, l'analyse et la réflexion ont manqué dans la grande majorité des copies. Les candidats se sont bornés très souvent à la recopie et la description des chiffres, la deuxième partie du deuxième sujet n'ayant pas été traitée pour quasiment la totalité des candidats. À noter cependant la bonne maîtrise des notions de progressivité et de proportionnalité, ainsi qu'un bon calcul des coefficients techniques.

** Option « Économétrie et statistique »*

Le niveau des candidats est faible et a diminué par rapport au millésime précédent. Dans leur globalité, les copies étaient propres, lisibles et peu de fautes d'orthographe ont été recensées. Le jury a valorisé les candidats qui ont présenté leurs résultats en les encadrant / soulignant, apportant une clarté supplémentaire à la copie.

Sur le fond, en revanche, ils ont présenté de véritables lacunes, en décalage avec le niveau attendu de ce concours. Les points faibles ont été principalement concentrés sur les calculs d'incertitude, sur les résultats de la régression linéaire, sur la méthode des tests et sur les références aux lois connues. La lecture erronée des consignes a conduit également à des hors-sujets. Enfin, les candidats n'ont pas su appréhender correctement le langage mathématique.

Il est attendu des candidats une meilleure gestion du temps, les questions devant

être plus rapidement traitées. Ceux-ci doivent être mieux préparés pour pouvoir choisir cette option. Enfin, le sujet doit être lu et analysé avec réflexion.

** Option « Mathématiques »*

Le niveau général en mathématiques est très faible. Les principaux points du programme ne sont ni connus, ni maîtrisés.

Sur la forme, les copies ont été globalement claires, aérées et lisibles, cependant, beaucoup de ratures à la main, sans règle, ont fait défaut à la présentation.

Sur le fond, beaucoup de lacunes ont fait ressortir un manque de préparation. Plusieurs candidats ont traité uniquement l'exercice 5 et une partie de l'exercice 1, sans doute par manque de temps. Ils n'ont pas su tirer profit de la diversité des exercices offerte par le sujet. Une meilleure préparation aurait permis d'obtenir plus de points sur les questions simples (applications directes du cours).

Un nombre très restreint de candidats s'est tout de même distingué par un excellent niveau, en traitant l'intégralité des exercices, montrant des qualités rédactionnelles et de vocabulaire.

** Option « Gestion comptable et analyse financière »*

Les jurys de cette épreuve ont constaté un niveau des candidats très faible et en baisse par rapport aux années précédentes. Néanmoins, quelques copies sont sorties du lot en maîtrisant les deux versants principaux de l'option (comptabilité générale et analyse financière).

Il est ressorti de la correction que les principaux mécanismes comptables de base ne sont pas connus pour la plupart des candidats.

Sur la forme, nombreuses sont les copies qui comportaient des fautes d'orthographe. De plus, rédaction était peu soutenue.

Sur le fond, les correcteurs ont constaté que les candidats ont fait une mauvaise lecture des consignes indiquées dans le sujet (par exemple, l'arrondi du montant des amortissements). De même, les calculs et les commentaires à rédiger n'ont pas été systématiquement présentés sur les copies.

Enfin, le jury a regretté sur plusieurs copies, le manque de réflexion notamment lorsque les calculs aboutissaient à des incohérences (chiffres d'affaires négatifs), justifiées ensuite dans les commentaires et analyses. Un manque de préparation a donc clairement été souligné.

** Option « Finances et gestion publiques »*

Le niveau global des candidats a été jugé très faible par les correcteurs, tant dans leur expression écrite que dans la connaissance sur le fond des sujets.

Les plans, s'ils ont été généralement formalisés, ont été rarement bien structurés et dynamiques. Ils ont été fréquemment hors-sujet, ou en inadéquation avec les intitulés des parties et des sous-parties. La méthodologie de la dissertation a été peu maîtrisée. Les éléments attendus dans une introduction (contexte, historique,

problème(s) soulevé(s), annonce du plan), les titres des parties, les chapeaux, les transitions, la structure de la pensée (une idée / une argumentation et une illustration) ne sont pas maîtrisés.

Concernant la première dissertation, bien que le sujet était très classique, peu de candidats ont su le problématiser et présenter les connaissances de base autour d'un plan dynamique. La mise en perspective et la problématisation du sujet n'ont pas été appréhendées par les candidats.

Concernant la deuxième dissertation, beaucoup de candidats n'avaient pas la connaissance de la triple comptabilité, d'où un grand nombre de devoirs très courts et / ou hors-sujets.

Seule une très faible minorité est parvenue à développer une véritable réflexion étayée par des connaissances approfondies.

- IV- Les épreuves orales d'admission

4.1 Données chiffrées

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5) : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	10,97	11,21
Note la plus élevée	19,00	19,75
Note la plus faible	3,00	3,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	209 14,89 %	192 14,83 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	386 27,49 %	396 30,58 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ <i>Total cumul (1)+(2)</i>	595 42,38 %	588 45,41 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	252 17,95 %	229 17,68 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ <i>Total cumul (3)+(4)</i>	847 60,33 %	817 63,09 %
Notes < 10	557 39,67 %	478 36,91 %
Dont notes éliminatoires	37	34
TOTAL <i>participants</i>	1 404	1 295

La moyenne de l'épreuve orale n° 1 en 2021 est en baisse par rapport à celle de l'année précédente (10,97 contre 11,21).

Les notes supérieures ou égales à 15 sont en légère hausse par rapport au millésime 2020 (+ 0,06 point). En revanche, les notes supérieures ou égales à 12 et les notes supérieures ou égales à 10 sont en baisse par rapport au millésime précédent (- 3,03 points et - 2,76 points respectivement).

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) : *exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.*

	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	10,60	10,79
Note la plus élevée	19,50	20,00
Note la plus faible	2,00	1,50
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	209 14,90 %	217 16,76 %
12 \leq notes < 15 ⁽²⁾	321 22,88 %	323 24,94 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ <i>Total cumul (1)+(2)</i>	530 37,78 %	540 41,70 %
10 \leq notes < 12 ⁽⁴⁾	255 18,17 %	209 16,14 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ <i>Total cumul (3)+(4)</i>	785 55,95 %	749 57,84 %
Notes < 10	618 44,05 %	546 42,16 %
Dont notes éliminatoires	48	57
TOTAL participants	1 403	1 295

La moyenne de cette épreuve connaît une légère baisse (- 0,19 point). Le nombre de notes éliminatoires est de 48 cette année.

Le pourcentage de notes supérieures ou égales à 12 est en baisse par rapport à l'an dernier (- 3,92 points). Les notes supérieures à 15 sont également en baisse (- 1,86 point).

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. (durée : 1 h 30 – coefficient : 1).

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Allemand	23	1,53 %
Anglais	1 237	82,69 %
Espagnol	208	13,90 %
Italien	28	1,88 %
Total	1496	100 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais puis dans une moindre proportion l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies. À noter que certains candidats admissibles n'ont pas composé dans l'épreuve de langues.

4.2 Appréciation du jury

Épreuve n° 1 :

Le niveau des candidats a été jugé plutôt bon dans l'ensemble, malgré des prestations en deçà des attentes du concours.

L'expression orale était correcte, le langage fluide et les motivations réelles (à quelques exceptions près).

Il est à noter que certains candidats se sont présentés au concours sans connaître les missions exercées par un inspecteur des Finances publiques, méconnaissance inacceptable pour le jury.

Dans l'ensemble, la présentation a été bien préparée en amont, dans le respect du temps imparti. Le jury déplore cependant que les plans manquent souvent de dynamisme. Les connaissances sur l'environnement économique et financier ont été très variables, en fonction des expériences propres à chaque candidat. Les grandes questions d'actualité économiques étaient comprises mais peu approfondies, et les questions liées à l'environnement de la DGFIP (mises en situation managériale) ont été parfois mieux maîtrisées par des candidats externes que des internes.

Épreuve n° 2 :

Le niveau des candidats varie selon les options.

** Option « Droit constitutionnel et administratif »*

En droit constitutionnel et administratif, le niveau des candidats a été faible mais le niveau de langage plutôt bon.

Les jurys regrettent que les définitions et les notions de base aient manqué d'approfondissement et soulignent le manque de rigueur dans l'emploi des termes juridiques. Le raisonnement était souvent très scolaire et les candidats ont eu des difficultés à faire le lien entre les différents points du programme et leur illustration concrète.

Lors du déroulé de l'exposé, les introductions manquaient souvent de développement (définition précise des termes du sujet, contextualisation...), débouchant sur un exposé d'une durée plus courte que le délai imparti. Le dernier a été trop souvent dépourvu de plan, ce qui a nui à la clarté de la présentation.

Cependant, les candidats ont fait preuve d'une bonne réactivité lors des questions, la plupart essayant de mobiliser leurs connaissances et de trouver une réponse, sans se laisser déstabiliser par des changements de sujets.

** Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

Dans cette option, les exigences de forme ont globalement été respectées.

La plupart des candidats n'a que des notions très vagues et confuses des institutions et des politiques de l'Union, notamment dans le domaine juridique. La culture générale et les connaissances d'actualité ont également posé des difficultés. Les connaissances étaient superficielles et les concepts annoncés dans la présentation, mal maîtrisés : hiérarchie des normes, droit dérivé, dumping social, budget de l'UE, procédures...

Les candidats ont structuré leur présentation autour d'un plan, plus ou moins clairement annoncé, et original mais peu ont problématisé. La majorité des présentations était plutôt courte par rapport au délai imparti. Les futurs candidats sont appelés à faire preuve de plus d'aisance orale, de dynamisme, de culture, de curiosité dans l'actualité et dans l'évolution historique de l'Union européenne.

** Option « Droit civil et procédures civiles »*

Dans cette option, le niveau a été moyen. Les candidats ont montré des lacunes importantes, notamment en procédures civiles. Beaucoup ont confondu des concepts juridiques de base et ont manqué de précision dans le vocabulaire juridique utilisé.

À part quelques candidats, les connaissances sont restées superficielles et ne sont parfois pas actualisées. Les candidats ont éprouvé des difficultés à mettre en perspective leurs connaissances lors de l'exposition de cas pratiques par manque de compréhension et d'entraînement.

Toutefois, ils ont su mettre à profit le temps accordé pour dérouler leur exposé de manière structurée, à l'aide d'un plan – bien que souvent peu recherché –, d'une introduction et d'une contextualisation. Quelques hors-sujets ont toutefois été relevés.

** Option « Droit des affaires »*

En droit des affaires, le niveau a été très hétérogène, mais dans l'ensemble assez bon.

Il est toutefois relevé par les jurys que certains ne disposaient pas du vocabulaire juridique adapté et des connaissances suffisantes pour répondre de manière adéquate aux questions posées, bien que sans technicité particulière. La très grande majorité des candidats a présenté son sujet avec un plan et dans le délai imparti.

La gestion du temps a été parfois difficile, par manque de connaissances (exposé trop court), ou par manque d'esprit de synthèse et de dynamisme (trop long).

L'expression orale est jugée correcte, de même que la compréhension du sujet. Les meilleurs candidats sont ceux ayant présenté leur exposé autour d'un plan clair et ayant argumenté les réponses aux questions posées en utilisant un vocabulaire juridique adapté.

** Option « Analyse économique »*

En analyse économique, globalement, le niveau a été jugé de moyen à faible.

Il est cependant à souligner que quelques candidats se sont démarqués par un niveau exceptionnel, tant dans leur capacité à reformuler, leur présentation claire et dynamique, leur hauteur de vue et que dans leur maîtrise des sujets.

Cependant, pour la majorité, les connaissances étaient trop basiques par manque de travail (connaissances approximatives et non chiffrées des théories économiques, des notions monétaires, du commerce international...). Celles-ci relevaient parfois davantage de l'information médiatique que d'une véritable réflexion sur le thème. La motivation était parfois peu apparente.

Il est fondamental de posséder un véritable vocabulaire et éléments de langage pour pouvoir effectuer un exposé de bon niveau. Les meilleurs candidats se sont appuyés sur leurs connaissances universitaires et professionnelles pour démontrer leur potentiel à travers une problématique et un plan dynamique. Un apport de connaissances économiques personnelles était indispensable pour réussir cette épreuve, ce qu'un bon nombre n'a pas su mobiliser pour répondre aux questions sur le programme.

** Option « Économétrie et statistique »*

Dans cette option, le niveau général est faible et les candidats ont manqué très souvent de dynamisme et de bonne gestion du temps pour répondre aux critères attendus d'une telle épreuve.

La rigueur et la hauteur de vue ont été très appréciées pour un cercle très restreint de candidats. L'application du cours aux exercices concrets a posé souvent des difficultés, et notamment dans le domaine de la « statistique inférentielle », comme chaque année. Le jury rappelle que des connaissances théoriques, souvent superficielles, ne peuvent suffire dans cette option.

** Option « Mathématiques »*

En mathématiques, le niveau est jugé relativement moyen, mais une amélioration est constatée par rapport à l'année précédente. Le jury relève qu'une proportion assez importante de candidats ne semblait pas assez préparée et a montré de grandes lacunes (recopie de l'exercice au tableau par exemple) lors des réponses aux questions de cours basiques.

Il est à souligner que certains ont tenté de faire preuve de rigueur, tant dans les justifications apportées que dans le vocabulaire et la notation employée. Les sujets

ont été globalement compris, même s'ils ne sont pas entièrement résolus faute de connaissances.

La gestion du temps n'a pas été bien maîtrisée, la majorité des candidats a dépassé le temps imparti sans réussir à terminer l'exposé. Les futurs candidats sont donc invités à développer une meilleure compréhension et maîtrise des différents points du programme.

** Option « Gestion comptable et analyse financière »*

En gestion comptable et analyse financière, les membres du jury constatent, à l'exception de quelques candidats, que l'expression orale était pour l'ensemble satisfaisante, mais que le niveau a été globalement assez faible.

Les présentations étaient globalement correctes, effectuées dans les temps impartis. Cependant, la plupart des candidats ne maîtrise pas l'ensemble des pans du programme. Si les notions de comptabilité générale étaient en partie connues, celles relatives à l'analyse financière et à la comptabilité de gestion étaient très lacunaires. En outre, comme les années précédentes, les candidats ont appliqué les notions apprises sans s'interroger sur leur intérêt ou leur finalité. Enfin, ceux-ci ont eu des difficultés à faire le lien entre les différentes notions du programme.

** Option « Finances et gestion publiques »*

En finances et gestion publiques, le niveau était globalement comparable à celui du millésime précédent, et l'expression orale satisfaisante. Les connaissances de base étaient généralement acquises et l'actualité de la matière, particulièrement riche cette année, a été appréhendée dans l'ensemble.

Les candidats ont respecté majoritairement le temps imparti pour dérouler leur exposé, malgré une proposition de plan jugée trop descriptive et non rappelé au cours de l'exposé. De plus, les jurys indiquent que de nombreux candidats n'ont traité que partiellement le sujet.

L'absence de problématisation et les imprécisions (termes, données chiffrées...) des candidats ont révélé un manque d'investissement de ces derniers dans la matière.

Conclusion

En synthèse des appréciations de l'ensemble des membres du jury, il doit être rappelé qu'un concours est nécessairement sélectif et exige une préparation réelle des candidats. Or ce qui ressort de manière récurrente des appréciations des membres des différentes commissions, c'est qu'un nombre significatif de candidats n'a pas fait cet effort d'investissement.

Si les candidats ne s'investissent pas dès la préparation aux épreuves du concours, ils ne pourront réaliser une scolarité correcte et assumer des fonctions qui sont complexes et dans un contexte toujours plus exigeant.

Il ne peut donc qu'être recommandé aux candidats de s'engager dans une préparation sérieuse des épreuves. Il s'agit d'un concours de catégorie A, et les épreuves sont à la mesure du niveau attendu d'un cadre de ce niveau.

S'agissant des épreuves écrites, et au-delà du fond qui doit nécessairement démontrer les acquis du candidat, un soin particulier doit être apporté à la présentation des copies. Outre la relecture qui doit systématiquement être faite pour éliminer les fautes d'orthographe et de syntaxe, il doit être veillé à la lisibilité de l'écriture, à la structuration des idées et à la présentation générale du raisonnement.

En ce qui concerne plus particulièrement les épreuves orales :

Épreuve de présentation et de connaissance de l'environnement : les candidats ont globalement bien appréhendé l'attente des jurys et ont structuré leur présentation. Ils doivent également parfaire leurs connaissances tant sur la DGFIP que sur l'environnement économique et financier. Les connaissances restant globalement assez superficielles.

Épreuve à option : les candidats doivent s'interroger sur le choix de l'option qu'ils retiennent. Ce doit véritablement être celle dans laquelle le candidat dispose des meilleures connaissances. Trop de candidats parmi ceux qui n'ont pas été retenus ont donné l'impression d'avoir choisi la matière par défaut. En outre, la préparation doit couvrir l'ensemble du programme des épreuves tel qu'il est publié.

Les membres du jury doivent sélectionner des cadres qui devront être compétents, réactifs, s'adapter aux réformes mais également les porter, être ouverts à leur environnement mais également à l'extérieur de leur administration et faire preuve de loyauté et de déontologie. Ce sont ces qualités qui sont détectées et mesurées au travers des épreuves écrites et orales.

La présidente du jury

Signé

Isabelle SKILLOOSKI

Administratrice générale des Finances publiques